

**MAIRIE DE LUGON ET L'ÎLE DU CARNEY**

1 Place Jean Moulin (33240)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoints,

Madame BERNARD,

Messieurs KLEIN, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusées : Madame COMBILLET, Madame VIELFAURE qui a donné pouvoir à Monsieur VIELFAURE

Etaient absents : Madame OUILLER, Messieurs BARDEAU, PHENIX, PAPILLAUD

Monsieur Maxime KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) ADMINISTRATION GENERALE**1) Protocole transactionnel avec le SMICVAL : Autorisation de signature à Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle le différend opposant la commune au SMICVAL relatif à la suppression de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères.

Il présente le projet définitif du protocole transactionnel avec le SMICVAL qui sécurise trois points essentiels, à savoir :

- L'absence d'implantation des bornes OMR et emballages sur la commune,
- Une fréquence de collecte à minima à 3 semaines avec une clause de revoyure au 15 décembre,
- Un encadrement des coûts supportés par la commune pour le maintien du service en porte à porte.

Monsieur le Maire entendu et considérant que les termes de ce protocole préservent l'intérêt de la Commune et des administrés, comme explicitement détaillés dans les conditions, en apportant le maintien de la collecte en porte-à-porte, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 07 voix Pour et 01 voix Contre, approuve ce protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur Nicolas RABAUD intervient et souhaite apporter son point de vue en précisant les éléments suivants :

- « Le nombre de relèves passera à un passage toutes les 3 semaines pour chaque bac »,
- « Le service sera donc dégradé par rapport à ce que l'on connaît actuellement »,
- « Le montant de la TOM sera néanmoins supérieur à celui qu'il aurait été si nous étions passés aux PAC (information donnée par M. Le Maire) »,
- « Nous connaîtrons donc un SERVICE MOINS BON pour un TARIF SUPÉRIEUR »,
- « Le montant de la TOM sera le même pour tous, alors que les consommations de déchets sont différentes »,
- « Nous ne savons pas quand sera analysée cette phase de test, ni quel sera le délai d'application de l'option retenue, ni quel sera le service proposé en attendant cette application ».

« Bref, cette phase de test semble bien inutile puisque tout nous amènera à opter pour les PAC : une collecte plus fréquente, un meilleur traitement des déchets, un tarif plus avantageux, un tarif en fonction des déchets réellement produits et une logique de fonctionnement intercommunal. Il s'agit donc là d'une perte de temps, de service et d'argent pour les lugonnais ».

« Enfin, je souhaite rappeler que le site d'enfouissement de Lapouyade sera plein en 2032. S'opposer aux PAC, pourquoi pas. Mais quelle autre solution est proposée ? Quel lugonnais est prêt à mettre à disposition son jardin pour créer un nouveau site d'enfouissement ? Les opposants aux PAC font beaucoup entendre leur mécontentement, mais quelle alternative proposent-ils ? »

Monsieur le Maire précise que le collectif s'est orienté sur l'accord de ce protocole (conseillé par l'avocate car la voie juridique ne pouvait être contraire et que d'autres collectifs avaient été déboutés en justice) et préférait donc ne pas risquer une rupture du service de ramassage en porte-à-porte, comme ce fut le cas sur certaines communes du grand cubzaguais.

II) QUESTIONS DIVERSES

1) Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 24 novembre 2025 à 18h30.

La séance est levée à 18h39